Devenez assesseur pour les élections

Votre rôle est essentiel puisque vous assurerez le bon déroulement du vote et sa régularité, bénévolement. Votre présence sera nécessaire à minima à l'ouverture (8h) et à la clôture du scrutin jusqu'à la fin du dépouillement des votes.



Pour pouvoir être assesseur, vous devez être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne (pour certains scrutins), avoir 18 ans et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

De la vérification de l'identité des électeurs au dépouillement, les missions d'un assesseur permettent de vivre le scrutin de l'intérieur !

N'hésitez pas à proposer votre candidature par mail à **hoteldeville@magny-les-hameaux.fr** **en précisant vos prénom, nom, adresse et numéro de téléphone.**

Nous prendrons contact avec vous.

NB : Si par ailleurs, vous souhaitez participer au dépouillement, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Infos pratiques

Article R44 du Code électoral qui dispose que les assesseurs ne sont pas rémunérés

« Les assesseurs de chaque bureau sont désignés conformément aux dispositions ci-après :

- ***chaque candidat, binôme de candidats ou chaque liste en présence a le droit de désigner un assesseur et un seul pris parmi les électeurs du département***
- ***des assesseurs supplémentaires peuvent être désignés par le maire parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau puis, le cas échéant, parmi les électeurs de la commune.***

Le jour du scrutin, si, pour une cause quelconque, le nombre des assesseurs se trouve être inférieur à deux, les assesseurs manquants sont pris parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français, selon l'ordre de priorité suivant : l'électeur le plus jeune, puis l'électeur le plus âgé. Les assesseurs ne sont pas rémunérés. »

Contact